

Objet : Dépôt de la proposition de loi à l'Assemblée Nationale de la RDC

Chers tous,

Dans ma position de secrétaire Permanent de la Commission Nationale de la Réforme Foncière, je profite de cette tribune, à laquelle je retrouve beaucoup d'acteurs et de sympathisants à la cause autochtone, pour rappeler l'enjeu que représente le processus de la Réforme Foncière, dans lequel le pays est engagé de manière opérationnelle depuis bientôt 5 mois, à l'issue de l'installation physique du Secrétariat Technique de la CONAREF.

En effet, l'option prise par le Gouvernement est d'ouvrir ledit processus à la participation de toutes les parties prenantes, d'organiser des dialogues entre parties prenantes tant au niveau local que provincial et national, et d'organiser la décentralisation du processus en province pour avoir également une bonne participation à ce niveau. Ainsi donc, à côté du Secrétariat Technique, seront constituées des Sous-Commissions techniques au niveau national, et des Coordinations Provinciales, au niveau provincial. Ces deux instances sont appelées à constituer les cadres de participation technique des parties prenantes. Les différentes parties prenantes, dont les Peuples Autochtones, sont donc invités à se structurer rapidement afin d'organiser une participation efficiente, et de faire valoir leurs réclamations foncières et points de vues auprès des autres parties prenantes au sein d'une plate-forme de participation constituée de manière consensuelle entre les acteurs de la Société Civile travaillant sur la question autochtone. Car, en effet, c'est bien le consensus entre les parties prenantes qui alimentera les produits finaux de ce processus, notamment une Politique Foncière nationale, ainsi qu'une loi foncière mise à niveau pour répondre aux défis du moment.

Nous avons parlé aux organisations des P.A. présentes, au Siège de la REPALEF, le Mercredi passé, pour les sensibiliser sur l'enjeu majeur que constitue une bonne structuration afin que les organisations qui défendent les intérêts des PA puissent y aller d'une seule voix, avec des positions consensuelles et une représentation non contestée.

L'option levée par le Gouvernement est de renvoyer à la CONAREF toutes les questions foncières contenues dans les différents projets de lois en cours de soumission aux différentes instances, car le souci est de renfermer toutes les questions foncières dans un texte unique, afin d'éviter que cette matière si sensible soit dispersée entre différents textes légaux, ceci étant la source d'un certain nombre de conflits fonciers impossibles à résoudre aujourd'hui.

Les PA étant reconnus comme un des groupes ayant un plaidoyer spécifique sur les questions foncières, nous encourageons donc les organisations et acteurs travaillant sur la question autochtones au niveau de la Société Civile à se mobiliser pour finaliser leur structuration le plus vite possible, et constituer une plate-forme unique pour la participation à ce processus. En effet, il ne sera pas possible qu'une seule partie prenante puisse être représentée par deux plateformes différentes, et ce serait contreproductif qu'elle ne puisse pas avoir un plaidoyer consolidé.

J'espère donc que, conscient de la divergence des intérêts des parties prenantes autour de la question foncière, vous allez accorder l'urgence nécessaire à cet appel et informer la CONAREF, à travers son Secrétariat Technique, de la structure de participation que vous aurez mise en place pour assurer votre représentation efficace dans ce processus vital.

Floribert Nyamwoga

4 AOÛT 2014